

DREAL Occitanie  
Direction Énergie et Connaissance  
Division Autorité Environnementale Est

**Référence :** AF/JM/HB/2023-60

**Objet :** Avis du Parc naturel Régional concernant la modification du PLU de Sournia.

**Affaire suivie par :** Alexia Fesquet – a.fesquet@corbieres-fenouilledes.fr – 04 68 41 40 49

Par mail envoyé le 15 mars 2023 vous sollicitez notre avis sur le projet de modification du PLU de la Commune de Sournia.

Après examen technique et considérant que :

- Conformément au Code de l'urbanisme, article L151-11, les installations et équipements collectifs peuvent être construits en zone naturelle, agricole et forestière, dès lors qu'ils ne rentrent pas en incompatibilité avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière de la parcelle ;
- La parcelle concernée est partiellement occupée par des friches agricoles, est déjà bâtie et fortement artificialisée par une surface de type aire de retournement et de stockage. Sa valeur agricole et environnementale est donc faible. Le projet de futur équipement n'entre donc pas en incompatibilité avec la charte ;
- La parcelle n'est pas concernée par des périmètres de protection de l'environnement ou des paysages.

Au regard de ces différents éléments, et considérant son intérêt collectif pour la commune et sa fonction de centralité, nous émettons un avis favorable.

Nous notons par ailleurs que la faible valeur environnementale de la parcelle pourrait justifier des améliorations en termes de qualité des milieux, afin de répondre aux objectifs portés par le projet de modification du PLU que sont « Reconnaître la vocation principalement naturelle d'un secteur qui est déjà partiellement occupé par des équipements publics ». Nous préconisons ainsi d'apporter un traitement paysager plus qualitatif permettant d'introduire une réelle plus-value environnementale (plantation de haies plurispécifiques, créations de noues, maintien d'un revêtement perméable, etc.). Les agents du PNR se tiendront disponibles en temps voulu pour accompagner la commune dans l'atteinte de ces objectifs.

Pour rappel, les documents du PNR sont consultables sur le site internet du Parc :

<https://corbieres-fenouilledes.fr/telechargements>

En espérant avoir répondu à vos questionnements, je reste, avec mes services, à votre disposition et vous prie d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président  
Hervé Baro

